

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 10/09/2025
Nombre de membres élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Quorum : 10
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 5

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMMANN, Denis DEISS, Madame Fabienne STEIB, Messieurs Frédéric PLATZ, Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER, Madame Christine BOPP et Monsieur Jean-Pierre HAAG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Nicolas THIRIAN, représenté par M. François MULLER, Adjoint au Maire
Mme Sidonie HALBOUT, représentée par Mme Nadia MEDDAD, Adjointes au Maire
M. Georges LISCHETTI, Conseiller Municipal, représenté par Mme le Maire
Mme Sandrine ANTONI, représentée par Mme Fabienne STEIB, Conseillères Municipales
Mme Patricia BECKER, Conseillère Municipale, représentée par M. Christian BOHN, Adjoint au Maire

Absente excusée et non représentée :

Mme Rosalie STAELY GOMES, Conseillère Municipale

Absent non excusé : néant.

Ont donné procuration de vote :

M. Nicolas THIRIAN a donné procuration de vote à M. François MULLER
Mme Sidonie HALBOUT a donné procuration de vote à Mme Nadia MEDDAD
M. Georges LISCHETTI a donné procuration de vote à Mme le Maire
Mme Sandrine ANTONI a donné procuration de vote à Mme Fabienne STEIB
Mme Patricia BECKER a donné procuration de vote à M. Christian BOHN

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025
3. Communication des décisions du Maire
4. Protection de l'Environnement - Fillères « REP » Responsabilité Élargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public
5. Demande de subventions exceptionnelles 2025 et 2026
6. Points divers - Communications
7. Questions diverses

POINT 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Christian BOHN, adjoint au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, conseiller municipal, rédacteur du point des questions diverses.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 034/2025 du 17/07/2025 portant autorisation d'engager toute procédure judiciaire nécessaire à l'encontre des gens du voyage, occupant illégalement une propriété communale du 14 au 28 juillet inclus, en vue de leur expulsion.
 - Sur interpellations d'élus, il a été précisé que la commune n'a, à aucun moment, eu connaissance ni reçu d'information faisant état d'un aiguillage volontaire des gens du voyage vers le territoire de Bergheim par les services de la Préfecture.
 - Les élus font part de leur vive préoccupation face au risque de récurrence d'installations illicites (susceptibles de se produire), tant sur des propriétés privées que sur des terrains communaux. Dans cette perspective, il est vivement recommandé aux propriétaires d'envisager des aménagements appropriés ou la mise en place de dispositifs dissuasifs afin de rendre l'accès à leurs parcelles strictement impossible.
 - Les élus prennent acte également de la procédure d'expulsion engagée par l'un des propriétaires du site concerné par le dernier campement, laquelle a été abandonnée en raison de l'absence de soutien des services de l'Etat et du coût particulièrement élevé qu'une telle démarche implique.
 - D'autre part, les élus notent que malgré le respect scrupuleux des démarches administratives prévues par la réglementation en vigueur et engagées par la Commune, l'expulsion des gens du voyage installés le 14 juillet dernier n'a pu être menée à son terme. Par courrier en date du 6 août 2025, le Préfet du Haut-Rhin a été interpellé à ce sujet, resté sans réponse à ce jour. Il est noté par ailleurs que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé rencontrera prochainement le Préfet, considérant que la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève de l'intercommunalité. *A suivre.*
 - Une proposition visant à instaurer un arrêté permanent du maire interdisant l'installation de campements illicites sur le territoire de Bergheim sera prochainement examinée. *A suivre.*
 - Concernant la dernière installation des gens du voyage, dont le départ a eu lieu le dimanche 14 septembre dernier, l'agent de police municipale a constaté divers dépôts laissés sur place, notamment des palettes, des pneus et autres encombrants. La commune déplore vivement cette situation, qui porte atteinte à la salubrité et à l'ordre public. Malgré les constats réguliers établis par les services, il est souligné que la commune se trouve malheureusement totalement démunie face à ce type d'agissements, en l'absence de moyens d'intervention contraignants ou de cadre juridique permettant une action rapide et efficace. Nota : les services techniques de la commune interviendront dans les plus brefs délais afin de procéder à l'enlèvement des déchets et encombrants laissés sur le site, dans le souci de rétablir la propreté et la sécurité des lieux.
- Décision n° 035/2025 du 22/07/2025 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée, *relative à la vente de lots de la propriété sise 19 Grand'rue.*
- Décision n° 036/2025 du 28/07/2025 fixant le tarif d'occupation d'une partie du parking du jardin de ville relatif à l'autorisation, l'installation et l'ouverture d'une petite restauration du 1^{er} au 28 septembre 2025 par M. Julien DEISS.
- Décision n° 037/2025 du 28/07/2025 portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 750 € relative au remboursement partiel des frais d'avocat dans le cadre du contentieux Commune/Lassiat et Autres.
- Décision n° 038/2025 du 29/07/2025 portant sur la fourniture et la pose à l'identique de deux portes de garage au presbytère par KOVACIC HABITAT (67-Ernolsheim sur Bruche), pour la somme de 8 132,19 € TTC.
- Décision n° 039/2025 du 29/07/2025 portant sur la fourniture et la pose d'une porte automatisée au WC public de la mairie par LA MENUISERIE BURGER (68-Bergheim), pour un montant de 5 736 € TTC.
- Décision n° 040/2025 du 31/07/2025 confiant les travaux d'amélioration et de mise en sécurité d'une section de chaussée en pavée (secteur Porte Haute) à TP ET TRANSPORT SCHMITT (68-Saint-Hippolyte), pour un démarrage des travaux au 20/10/2025 (durée de chantier de 2/3 semaines), pour un montant de 39 939 € TTC.
- Décision n° 041/2025 du 31/07/2025 confiant les travaux d'aménagement d'un chaudiou, rue du Pressoir, à EST SIGNALISATION (68-Niederhergheim), pour un montant de 4 387,68 € TTC.
- Décision n° 042/2025 du 04/08/2025 autorisant la signature de l'avenant n° 2 au marché d'assurances lot n° 4 - Protection juridique attribué à la Compagnie PILLOT (62-Aire-sur-La-Lys), ayant pour objet de modifier les dispositions du CCAP relatives à l'indexation de la tarification d'apérition, conformément à celles stipulées dans l'acte d'engagement.
- Décision n° 043/2025 du 06/08/2025 portant sur le remplacement de deux portes et de tablettes de fenêtres au 12 Grand'rue dans le local des aînés par la MENUISERIE BURGER (68-Bergheim), pour un montant de 8 508 € TTC.

- Décision n° 044/2025 du 08/08/2025 portant avis favorable à l'acquisition par L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE de parcelles sises au lieudit Fuchsloch sur le territoire de Bergheim, secteur 2AUX du PLU.
D'autre part, les élus prennent acte de l'arrêté préfectoral SRA n° 2025-A194, en date du 25 juillet 2025, par lequel le Préfet de la Région Grand Est a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les sites de Bergheim (lieudit Fuchsloch) et de Guémar (lieudit Rotenberger Weg), dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités du Muehlbach. Cette opération portera sur une emprise de 125 809 m² et devrait s'étendre sur une durée prévisionnelle d'un an. Nota : sur demande, les élus seront informés du prix de vente exact à l'are des terrains concernés par cette transaction.
- Décision n° 045/2025 du 02/09/2025 confiant la réalisation d'un pré-diagnostic écologique faune/flore obligatoire sur les Remparts (dans le cadre du projet de travaux de sécurisation et de restauration des Remparts), à la société ARCHIMED ENVIRONNEMENT (67-Ilkirch-Graffenstaden), pour un montant de 4 575,60 € TTC (opération non subventionnable). *A cet effet, les élus prennent acte :*
 - du lancement de l'opération, dont la remise du rapport est prévue pour la fin du mois d'octobre
 - de la visite sur site prévue le jeudi 18 septembre prochain, entre 9h et 18h, menée par M. Hugo SAINCLAIR, chef de projet et écologue au sein de la société ARCHIMED Environnement, dans le cadre de sondages et de prises de photographies. A ce titre, il est précisé qu'une note d'information a été transmise aux locataires des jardins concernés ainsi qu'à leurs propriétaires. A suivre.
- Décision n° 046/2025 du 05/09/2025 confiant les travaux de restauration d'une zone du clocher de l'Eglise à la SARL DEISS FRERES (68-Bergheim), pour la somme de 9 840 € TTC (sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, le cas échéant).
- Décision n° 047/2025 du 10/09/2025 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée, relative à la vente de la propriété sise 53 rue des Vignerons.
- Décision n° 048/2025 du 10/09/2025 autorisant la signature de devis relatifs à l'achat de matériel Led auprès du fournisseur WILLY LEISSNER (68-Wittenheim) pour des travaux de remplacement de l'éclairage intérieur de divers bâtiments communaux (réalisés en régie), pour un montant de 16 558,56 € TTC, ainsi que la fourniture et la pose de luminaires Led dans la salle de tennis du Landgraben par PREST'ELEC (68-Beblenheim), pour un coût de 12 622,37 € TTC.

POINT 4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - FILIERES « REP » RESPONSABILITE ÉLARGIE DES PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

Madame le Maire propose à l'Assemblée de contractualiser avec l'éco-organisme ALCOME afin de lutter contre l'accumulation de mégots dans les espaces publics.

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant de l'alinéa 19 de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser par la fourniture d'outils de communication et de sensibilisation.
- Améliorer par la mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue.
- Soutenir financièrement les communes au titre du nettoyage des rues.
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

En contrepartie, la commune de Bergheim mettra en place dans le cadre de ce contrat :

- un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
 VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020
 VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement
 VU le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération

Considérant que la commune est compétente en matière de nettoyage des voiries

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat-type à établir entre la Ville de Bergheim et ALCOME tel que présenté et pour la durée de l'agrément
- **HABILITE** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025-2026

5.1 Demande de subvention exceptionnelle 2025 du Comité des Fêtes

- VU le projet porté par le Comité des Fêtes, visant :
- l'achat de divers matériels pour 9 138,66 € TTC
 - l'aménagement de deux chalets équipés de plaques de cuisson et d'un évier pour 4 056 € TTC
 - le remplacement du plancher de la piste de danse pour 4 650 € TTC
- soit un montant total de 17 844,66 € TTC
- VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Comité des Fêtes, réceptionnée en date du 3 septembre 2025
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 10 en date du 11 mars 2025, relative à l'allocation de subventions communales pour l'année 2025

Considérant que la Commune souhaite soutenir financièrement les initiatives du Comité des Fêtes, dans le cadre de ses actions d'animation et de valorisation du territoire

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, sur présentation des justificatifs nécessaires à sa liquidation
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 65748 du budget primitif général de la Ville pour l'exercice 2025, où figure une ouverture de crédit suffisante au chapitre 65.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

5.2 Demande de subvention 2026 pour un projet de classe de découverte

- VU le projet porté par l'Ecole des Remparts relatif à l'organisation d'une classe de découverte de la flore et de la faune environnementale, prévue du 26 au 29 mai 2026 au Centre La Renardière à Aubure, pour un séjour de 4 jours et 3 nuits, concernant 18 élèves de CE2, 20 élèves de CM1/CM2 et 21 élèves de CM2, soit un total de 59 élèves
- VU la demande de soutien financier formulée par la Directrice de l'école, réceptionnée en date du 02 septembre 2025

Considérant l'intérêt éducatif et citoyen de cette initiative, que la Commune souhaite encourager

Pour mémoire, considérant que la Commune alloue la somme de 10 € par nuitée dans le cadre des sorties scolaires, conformément à la décision du Conseil Municipal n° 10 en date du 11 mars 2025, relative à l'allocation de subventions communales pour l'année 2025

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 1 770 € à l'Ecole des Remparts pour l'organisation de ce séjour, sous réserve de la présentation des justificatifs nécessaires à sa liquidation
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif général de la Ville pour l'exercice 2026.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

6.1 Attribution d'un emplacement de stockage de bois - Lot n° 01

- VU la résiliation actée par courrier en date du 10 septembre 2025 de la concession d'occupation précaire précédemment consentie à Monsieur Stéphane POILPRET, relative à la location du lot n° 01 de stockage de bois situé au lieudit Neue Matten, section 35 parcelle 138, avec effet au 10 novembre 2025
- VU la liste d'attente des administrés intéressés par la location d'un emplacement communal de stockage de bois
- VU le projet de concession d'occupation précaire établi en faveur de Monsieur Jacky DISCH, bénéficiaire prioritaire, avec effet au 11 novembre 2025
- VU la délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du lot n° 01 destiné au stockage de bois, d'une superficie de 1 are, à Monsieur Jacky DISCH, à compter du 11 novembre 2025, au tarif annuel de 12 € (*montant révisable conformément aux tarifs communaux en vigueur*)
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire, renouvelable annuellement, ainsi que tout document afférent à cette décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6.2 Location d'un nouveau lot de jardin - Remparts Sud-Est

- VU la demande formulée par la SARL HUNINGUE, actuellement locataire du lot de jardin communal n° 47, concernant la location d'un terrain attenant à ce dernier, nouvellement référencé lot n° 47A, sis en section 10 parcelle 46
- VU la proposition et les conditions de mise en location du terrain nouvellement référencé lot n° 47A, adressée par courrier à la SARL HUNINGUE, représentée par Monsieur Jacky JACOB, en date du 28 août 2025, et acceptée lors du rendez-vous sur site du 12 septembre dernier
- VU l'intérêt pour la Commune de transférer l'entretien du terrain référencé « lot de jardin n° 47A », actuellement assuré par les services municipaux, afin d'en assurer le bon maintien dans le cadre d'une gestion locative
- VU le projet d'avenant et son annexe n° 06 au bail du 11 novembre 2023, actant la location du lot n° 47A, à la SARL HUNINGUE, à compter du 1^{er} octobre 2025
- VU la délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du lot de jardin n° 47A, d'une superficie de 2,2446 ares, à la SARL HUNINGUE, représentée par Monsieur Jacky JACOB, à compter du 1^{er} octobre 2025, au tarif annuel de 44,89 € (*montant révisable selon les tarifs communaux en vigueur*)
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 06 au bail du 11 novembre 2023 ainsi que son annexe, et tout document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6.3 Demande de renouvellement d'un emplacement au jardin de ville pour l'installation d'une petite restauration et d'un débit de boissons à caractère occasionnel et quinquennal

- VU** la décision n° 021/2025 en date du 07 avril 2025, fixant les modalités tarifaires ainsi que les dates d'occupation d'une portion du parking du Jardin de Ville, dans le cadre de l'autorisation accordée à Monsieur Julien DEISS pour l'installation et l'exploitation d'un point de petite restauration durant la saison estivale 2025, comme suit :
- de 11H à 21H : du 17 au 21/04 et du 30/04 au 11/05
 - de 11H à 21H30 : du 28 au 31/05
 - de 11H à 22H : du 18/07 au 31/08 (fermetures : le week-end de la fête du Gewurztraminer, à partir de 16h lors des fêtes alsaciennes, ainsi que la journée du marché aux puces), étant précisé que durant la période du 1^{er} juin jusqu'au 17 juillet, l'ensemble des installations devra être retiré
- VU** la décision n° 036/2025 du 28/07/2025 fixant le tarif d'occupation d'une partie du parking du Jardin de Ville, dans le cadre de l'autorisation accordée à Monsieur Julien DEISS pour l'installation et l'exploitation d'un point de petite restauration, du 1^{er} au 28 septembre 2025, de 11H à 21H

Considérant la demande de Monsieur Julien DEISS relative au renouvellement de ces autorisations pour les mêmes périodes, ainsi que pour la période du **Chemin des Crèches**, et ce pour une durée de cinq ans

Considérant que, d'après les échos recueillis, cette installation rencontre un accueil très positif de la part des touristes, des visiteurs ainsi que des administrés

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** sur le principe le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de Monsieur Julien DEISS pour l'installation et l'exploitation d'une activité de petite restauration « La Guinguette » sur une partie du parking du jardin de ville, établie comme ci-après :
 - pour une durée de cinq années
 - aux périodes d'ouverture mentionnées ci-dessus
 - moyennant le paiement des redevances selon les tarifs communaux en vigueur
 sous réserve :
 - des impondérables communaux (travaux, manifestations, contraintes d'intérêt général)
 - des activités associatives susceptibles d'affecter l'ouverture ou l'exploitation de l'activité
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à convenir des modalités pratiques et à signer tout document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 1 M. D. DEISS

6.4 Demandes de subventions - Travaux sur bâtiments communaux

- VU** la décision du Conseil Municipal n° 14.1 du 07 juillet 2025 portant sur l'approbation de programmes de travaux de rénovation sur divers bâtiments publics et sollicitant une aide financière auprès des organismes compétents
- VU** la décision n° 046/2025 du 05/09/2025 confiant les travaux de restauration d'une zone du clocher de l'Eglise à la SARL DEISS FRERES (68-Bergheim), pour la somme de 9 840 € TTC et sollicitant une aide financière auprès des organismes susceptibles de contribuer au financement de l'opération
- VU** les offres modifiées ou complétées

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE, COMPLETE et APPROUVE** les programmes de travaux listés comme ci-après :

Site concerné	Nature des travaux	Coût prévisionnel HT
Musée des Sorcières	Mise en peinture des fenêtres et des volets	6 178,63 €
Synagogue	Travaux de rénovation pour partie de la façade principale	14 534,60 €
Local des aînés, 12 Grand'rue	Remplacement de deux portes et de tablettes de fenêtres	7 090,00 €
WC public (arrière de la mairie)	Remplacement de la porte actuelle équipée d'une serrure manuelle par une porte automatisée	4 780,00 €
Eglise	Restauration d'une zone du clocher	8 200,00 €

- **SOLLICITE** des subventions maximales possibles auprès des organismes suivants, *étant précisé que les montants indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction des avis émis par les Bâtiments de France et la DRAC* :
 - la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
 - la Région Grand Est
 - la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), *au titre du Fonds Communal de Sauvegarde*
 - et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif général de la Ville 2025
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procurations : 5
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6.5 Communications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des points suivants :

- Suivi des travaux en cours :
 - Aménagement du rez-de-chaussée de la mairie : le dossier de consultation des entreprises sera publié d'ici peu, dans l'attente de la délivrance des autorisations d'urbanisme. *A suivre.*
 - Aménagement du Gruenspielweg : le chantier, confié à la SARL TP ET TRANSPORT SCHMITT, actuellement interrompu, reprendra à l'issue de la période des vendanges, imminente.
 - Aménagement du chaudiou rue du Pressoir : les marquages au sol pour les vélos aux entrées de cette nouvelle voie, la pose des panneaux de signalisation, ainsi que la reprise du grattage de la ligne centrale de la voie seront réalisés prochainement. Cet aménagement, qui favorise le partage de la voirie entre cyclistes et automobilistes, a déjà reçu des retours positifs de la population locale, attentive aux enjeux de mobilité douce et de sécurité.
- La brochure « Haxahüs, La Maison des Sorcières », est désormais disponible au Musée de Bergheim et à l'Office de Tourisme. Imprimée à 5000 exemplaires pour un montant de 739,20 € TTC, elle a été entièrement financée par la commune. Pour information : le musée a enregistré une hausse de fréquentation cette année, notamment grâce à la réduction du tarif d'entrée à 3 €.
- Le projet de convention de partenariat et de financement entre les communes de Bergheim, Rorschwihr et Saint-Hippolyte, relatif au renouvellement de la police pluri-communale pour la période 2026-2028, ainsi que ses annexes, a été récemment soumis aux maires des communes de Rorschwihr et Saint-Hippolyte en vue de son approbation par leurs conseils municipaux respectifs. Dans ce même cadre et pour information, le Major VITAL a établi un diagnostic de sécurité spécifique pour chaque commune, actuellement en phase de signature. *Nota : la délibération des élus de Bergheim interviendra après la délibération des communes partenaires, en vue de la validation finale du dossier.*
- Du compte-rendu de la réunion de la commission de suivi du site RMB à Bergheim, réunie le 13/05/2025, réceptionné en date du 19/08/2025.
- PM : par courriel adressé aux élus en date du 27 août 2025, le Sénateur Christian KLINGER a informé que le gouvernement a fixé les dates des prochaines élections municipales aux 15 et 22 mars 2026.
- La 1^{ère} édition du Prix du Jumelage Franco-Allemand est organisée par le groupe d'amitié France-Allemagne, sous le Haut Patronage du Président du Sénat. Ce prix vise à récompenser cinq jumelages particulièrement exemplaires, qui œuvrent activement au rapprochement entre la France et l'Allemagne à travers des initiatives locales fortes, inspirantes et porteuses de sens. Les lauréats seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie officielle au Sénat, prévue en novembre prochain, en présence du Président Gérard LARCHER. Dans ce cadre, la commune, en partenariat avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V., a déposé un dossier de candidature afin de valoriser les actions menées dans le cadre de notre entente. *A suivre.*
- Monsieur Simon CAHEZ, Conseiller aux Décideurs Locaux, a été sollicité en août dernier afin de réaliser une analyse financière approfondie concernant le montant de l'attribution de compensation perçue par notre commune, depuis le transfert de la compétence économique à la CCPR, intervenu le 1^{er} janvier 2017. Cette démarche est en cours. *A suivre.*
- La Préfecture a transmis, par courrier en date du 21/08/2025, un formulaire type permettant aux communes de délivrer des dérogations pour l'organisation de feux festifs (feu de la St Jean, feu de camp, barbecue public ou associatif..., *hors feux d'artifices ou pyrotechniques*), conformément à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 actuellement en vigueur. Ce formulaire sera diffusé aux Présidents des associations locales et publié sur l'ensemble des supports de communication de la ville.
- A noter : la réunion publique sur le moustique tigre, *prévue initialement au 4^{ème} trimestre 2025*, est reportée à avril 2026. Ce report tient compte du cycle naturel du moustique tigre, qui est en sommeil entre novembre et avril. Cette période permettra d'analyser les données scientifiques récentes, de recueillir les retours du terrain (Brigade Verte), et de préparer les actions pour la saison active. La réunion sera aussi l'occasion d'écouter les habitants, de recueillir leurs avis et leurs expériences, afin d'adapter les mesures aux réalités locales. *La nouvelle date sera communiquée une fois tous les éléments techniques et sanitaires examinés.*

- Le 1^{er} septembre dernier, la CCPR a réuni les maires du territoire à l'occasion d'une conférence dédiée aux gîtes et à la mise en œuvre du numéro d'enregistrement obligatoire, via un téléservice national mis en place par l'Etat, au plus tard le 20 mai 2026. Cette rencontre a également permis d'aborder le suivi des hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire. Madame Laurianne GROSS, Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr, a été chargée d'examiner notamment la faisabilité de l'acquisition d'un logiciel adapté à la gestion de ces enregistrements. L'étude porte sur une solution mutualisée, afin d'assurer une gestion harmonisée, centralisée et efficace des déclarations. Cette approche permettrait également d'optimiser les coûts et de renforcer la coordination entre les différents acteurs locaux. Un règlement type relatif au changement d'usage a également été élaboré par l'Office de Tourisme. Celui-ci sera proposé aux communes du territoire qui ne disposent pas encore d'un tel cadre réglementaire, afin de les accompagner dans la mise en place de procédures harmonisées et adaptées aux enjeux locaux. *A suivre.*
- Jumelage Bergheim/Courthézon : une visite placée sous le signe de l'amitié. Les 12 et 13 septembre derniers, une délégation de Bergheim, conduite par M. François MULLER, Adjoint au Maire et accompagnée de Mme le Maire, s'est rendue à Courthézon à l'occasion des festivités locales. Parmi les temps forts de cette visite : un défilé en costumes alsaciens, accompagné par le musicien Thiéry DUBREUIL, ainsi qu'une soirée-concert de Michèle TORR, organisée dans sa région natale, au Château de Val-Seille de Courthézon. Accueillis avec une grande chaleur par leurs partenaires courthézonais, les représentants bergheimois ont partagé des moments conviviaux et riches en échanges et en émotions. Cette rencontre, empreinte de sincérité et de complicité, témoigne de la solidité des liens déjà tissés entre les deux communes, et de leur volonté commune de faire vivre ce jumelage avec enthousiasme et authenticité. Nota : une réflexion pourrait être engagée à l'avenir en vue de l'organisation d'un voyage à Courthézon pour le Conseil Municipal des Jeunes, dans une démarche de découverte, d'échange et de partage d'expériences avec les jeunes élus courthézonais.
- Bergheim Infos Septembre 2025 : en cours d'impression, il sera livré en fin de semaine. Les élus sont d'ores et déjà chaleureusement remerciés pour leur participation à cette distribution.
- Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le Haut-Rhin, et plus particulièrement à Bergheim, une permanence d'information sera organisée au CSC le lundi 7 octobre, de 16h à 18h. Cette rencontre permettra aux habitants d'échanger directement avec les opérateurs commerciaux sur l'arrêt progressif du réseau cuivre et les solutions pour migrer vers la fibre. Afin d'accompagner cette transition : - Rosace adressera un courrier personnalisé à tous les usagers qui ne sont pas encore passés à la fibre, pour les inviter à cette permanence ; - une communication sera également diffusée sur les supports de communication de la ville pour en informer le plus grand nombre. *A suivre.*
- Cérémonie : à l'occasion de la Saint-Michel, l'Amicale des Parachutistes de Colmar a le plaisir d'inviter les élus à participer au dépôt de gerbe qui se tiendra le samedi 27 septembre à 10h au Monument aux Morts. Exceptionnellement cette année, la cérémonie ne sera pas suivie du traditionnel verre de l'amitié.

6.6 Rapport des dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 03 juillet au 09 septembre 2025 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal. *Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois, de 16H à 17H.*

6.7 Dates à retenir

- 21/09/2025 : Journée du Patrimoine
- 27/09/2025 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts par l'Amicale des Parachutistes de Colmar, RDV à 10H
- 08/10/2025 : Réunion du Conseil d'Administration du CCAS, à 17H. *Les invitations suivront.*
- 09/10/2025 : Commissions Locales de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Bergheim, à 18H30, en salle de réunion du rez-de-chaussée
- 21/10/2025 : Collecte de sang au CSC
- 24/10/2025 : Réunion des Commissions de la Circulation et du Stationnement et de la Voirie, à 18H30
- 03/11/2025 : Séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)
- 23/11/2025 : Fête des Aînés

Nota : la sortie en forêt communale, dernièrement annulée pour les raisons évoquées, est reportée à une date non définie à ce jour. A suivre.

POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Monsieur Frédéric PLATZ, conseiller municipal :

- Jean-Paul LEY souhaiterait être informé par la commission des représentants de l'EHPAD (catégorie de prix, longueur de la liste d'attente...).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 26 minutes.

Le secrétaire de séance,
Christian BOHN



La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Étaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Christian BOHN, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMMANN, Denis DEISS, Madame STEIB, Messieurs Frédéric PLATZ, Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER, Madame Christine BOPP et Monsieur Jean-Pierre HAAG, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025	Approuvé à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	Approuvé à l'unanimité
4.	Protection de l'Environnement - Filières « REP » Responsabilité Élargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public	Approuvé à l'unanimité
5.	Demande de subventions exceptionnelles 2025 et 2026	Approuvé à l'unanimité
6.	Points divers - Communications	
6.1	Attribution d'un emplacement de stockage de bois - Lot n° 01	Approuvé à l'unanimité
6.2	Location d'un nouveau lot de jardin - Remparts Sud-Est	Approuvé à l'unanimité
6.3	Demande de renouvellement d'un emplacement au jardin de ville pour l'installation d'une petite restauration et d'un débit de boissons à caractère occasionnel et quinquennal	Approuvé à la majorité
6.4	Demande de subventions - Travaux sur bâtiments communaux	Approuvé à l'unanimité
6.5	Communications de Madame le Maire	
6.6	Rapport des dossiers d'urbanisme	
6.7	Dates à retenir	
7.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 18/09/2025

La Maire, Elisabeth SCHNEIDER



[Signature]